

COMMUNE DE LOCHWILLER

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 15 mai 2017

Sous la présidence de Madame EBERSOHL Danièle, Maire de LOCHWILLER.

Etaient présents :

- L'Adjoint au Maire : M. KALCK Christophe.
- Les Conseillers : Mme DAUL Hélène et MM. ERNENWEIN David, KLEIN Bruno, LUX Léonard et SCHAFFNER Roland.
- Absents excusés : MM. GOETZ Yves (qui donne procuration à EBERSOHL Danièle), RONVAUX Alain (qui donne procuration à DAUL Hélène) et VAN DER GIESSEN Marten.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2017
- 3) Compte Administratif 2016 : régularisation
- 4) Association de l'Amitié : décompte de charges 2016
- 5) Eglise : décompte de charge 2016
- 6) Aire de jeux : offres de prix
- 7) Salle polyvalente : offres de prix
- 8) Réfection table du conseil : offre de prix
- 9) Travaux divers
- 10) Régime des concessions funéraires
- 11) Point sinistre
- 12) Divers et informations

1) Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu des articles L 5211-1 et L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommé comme secrétaire de séance Hélène DAUL.

2) Adoption du Procès-verbal de la séance du 27 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Compte Administratif 2016 : régularisation

Pour faire suite à une demande de la Trésorière de Saverne, le Conseil Municipal est invité à régulariser le compte administratif 2016 afin de le faire coïncider avec le compte de gestion du même exercice concernant la somme de 0.19 € issue de la dissolution du budget CCAS votée le 29 mars 2016.
Le montant de 0. 19 € est affecté sur le compte 002 du CA 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2016 comme suit :

Exercice 2016	DEPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	116 019,42	229 358,12
Section INVESTISSEMENT	102 227,15	298 939,39
Report en section de Fonctionnement (002)		227 895,09
Report en section d'Investissement (001)	246 168,95	
TOTAL	464 415,52	756 192,60

4) Association de l'amitié : décomptes des charges 2016

MM. KALCK Christophe et KLEIN Bruno se retirent de la salle.

a) Décompte des charges de chauffage 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais de chauffage pour l'année 2016 d'un montant de 2239 € (deux mille deux cent trente neuf euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2017.

b) Décompte des charges du Club House 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié au frais d'électricité pour l'année 2016 d'un montant total de 171,00 € (cent soixante et onze euros) et au frais d'eau pour l'année 2016 d'un montant total de 165,00 € (cent soixante cinq euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2017.

c) Décompte des charges étang de pêche 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de l'Association de l'Amitié et au frais d'électricité pour l'année 2016 d'un montant total de 445,00 € (quatre cent quarante cinq euros) et au frais d'eau pour l'année 2016 d'un montant total de 114,00 € (cent quatorze euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2017.

5) Eglise : décompte des charges de chauffage 2016

M. KALCK Christophe se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la participation de la Fabrique de l'Église au frais de chauffage pour l'année 2016 d'un montant de 561 € (cinq cent soixante et un euros). Cette recette sera imputée au compte 70878 du budget primitif de l'exercice 2017.

6) Aire de jeux : offres de prix

Madame le Maire propose au conseil municipal 4 offres de prix (2 propositions pour chaque fournisseur) pour l'aménagement d'une aire de jeux au terrain de sport.

Société EPSL de LINGOLSHEIM :

Proposition n° 1 : aire de jeux avec sol de sécurité en gravillon roulé = **13 329,90 € HT**

Proposition n° 2 : aire de jeux avec sol de sécurité en sol roulé = **17 593,72 € HT**

Société SATD de RUSS :

Proposition n° 1 : création d'une aire de jeux avec structure sans filet en déport = **19 377,00 € HT**

Proposition n° 2 : création d'une aire de jeux avec structure avec filet en déport = **20 393,00 € HT**

Les 2 versions disposent du sol amortissant coulé.

Après concertation, le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition mise à jour de la société SATD pour l'aire de jeux Structure Stadium bois avec filet en déport avec 2 table-bancs pique-nique et un banc dont le montant définitif s'élève à **21 069 € HT soit 25 282,80 € TTC**. L'aire de jeux sera implantée à côté du futur boulodrome.

7) Salle polyvalente : offres de prix

Le Conseil Municipal décide de reporter au prochain conseil municipal le choix des offres de prix concernant le changement des menuiseries de la salle polyvalente ainsi que l'installation d'un plafond phonique.

Un cahier des charges sera établi pour apporter quelques modifications aux devis actuels et permettre aux 3 entreprises de proposer des offres avec des prestations identiques.

8) Réfection table du conseil : offre de prix

Madame le Maire propose aux conseillers d'effectuer la réfection de la table du conseil municipal. L'offre de prix de l'entreprise LUX Hubert s'élève à 710 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette offre.

9) Travaux Divers

a) Réfection voirie chemin de l'Etang

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de l'Association Foncière a retenu l'offre de prix de l'entreprise DISS pour un montant de 23 730 € HT soit 28 476 € TTC pour la réfection de voirie chemin de l'Etang.

En parallèle, la commune de Lochwiller prendra en charge les travaux de drainage sur ce chemin pour un montant de 2 465 € HT soit 2 958 € TTC.

La Commune reversera également une participation financière à l'AF pour un montant de 23 730 €. Les crédits sont imputés à l'article 204172 opération 110 du BP 2017.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte les propositions susmentionnées.

b) VMC Mairie

Le moteur de la VMC de la mairie est hors service. Madame le Maire présente un devis de la société ALSA SANICHAUF pour un montant de 1 536 € TTC pour son remplacement.

Le Maire ne participe pas au vote (procuration d'Yves GOETZ).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

10) Régime des concessions funéraires

Suite à l'installation du columbarium effectué en 2016, le Conseil Municipal va pouvoir instaurer le régime des concessions funéraires. Un règlement intérieur et les tarifs des concessions (tombe simple et double, case columbarium) ont déjà été votés en 2010.

Madame le Maire propose une mise à jour du règlement intérieur selon le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et de redéfinir les tarifs des concessions.

Après concertation et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remettre à jour le règlement du cimetière et de garder les tarifs des concessions votés le 19/07/2010 à savoir :

CONCESSION CIMETIÈRE	€
Pour 15 ans : tombe simple	100
Pour 15 ans : tombe double	175
Pour 30 ans : tombe simple	200
Pour 30 ans : tombe double	350
COLUMBARIUM	€
Pour 15 ans : la case	350
Pour 30 ans : la case	700

11) Point sinistre

- Réunion en Sous-préfecture le 20 mars : sortie du rapport CGEDD
- Réunion publique en présence du Préfet et des différentes instances (BRGM, DREAL, DDT,...) le 19/07/2017 à 19h à la salle polyvalente
- Des prélèvements d'eau ont été effectués semaine 19 dans les piézomètres et puits communal

12) Divers et informations

- Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter un devis pour la réfection du marquage au sol de la voirie communale (passages piétons, emplacements de stationnement à rajouter).
- Planning assesseurs élections législatives
- Journée travaux prévue le 27 mai 2017
- La mise en souterrain de la ligne HTA débutera à partir de juillet prochain. Le transformateur situé au croisement de la rue Principale et de l'impasse de la Bergerie sera détruit et remplacé par un poste électrique 20 KV.